



DATE : 24 septembre 2014

**Séance du Conseil Général
sous la présidence de M. le Président
Dominique Torche**

CONSEIL GENERAL

Présents : 26 Conseillers généraux majorité = 14 Quorum atteint

Excusés : MM. Georges Berger, Yannick Bersier et Jean-Gabriel Meylan
Mme Marie-Claude Borgognon

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy,
Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Dominique Torche.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 30 avril 2014.
3. Présentation des planifications financières 2015-2019. (*débat organisé*)
4. Approbation du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires. (*débat organisé*)
5. Informations communales.
6. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT DOMINIQUE TORCHE

M. le Président Dominique Torche salue les Conseillères et Conseillers généraux, Conseillères et Conseillers communaux, le bureau du Conseil Général, la presse et le public.

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 37 du 12 septembre 2014 et par affichage au pilier public communal.

M. le Président Dominique Torche demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement.

Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

DATE : 24 septembre 2014

Le programme de ce soir est léger principalement consacré à la planification financière, à l'approbation du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires et aux informations communales.

M. le Président Dominique Torche demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 30 AVRIL 2014

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Dominique Torche demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, ce procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. Le Président remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. PRESENTATION DES PLANIFICATIONS FINANCIERES 2015-2019

M. le Président Dominique Torche rappelle que le Conseil Général n'a pas à approuver ces planifications financières mais peut faire part de ses sentiments et de ses questions. C'est un débat organisé et naturellement les discussions ont déjà eu lieu au sein des différents groupes, donc si des questions subsistent chaque groupe pourra, dès la présentation par Mme la Syndique, s'exprimer. Il donne la parole à Mme la Syndique pour la présentation des planifications financières de fonctionnement et d'investissement.

Mme Nadia Savary nous rappelle que les planifications financières restent un outil de travail et en aucune manière ne remplace un budget qui, du reste, peut s'avérer fort différent. Preuve en est l'écart entre les derniers budgets et leur planification financière. La planification financière est dès lors très aléatoire d'autant plus que jour après jour elle peut changer mais elle reste importante pour se donner les moyens de tracer des grandes lignes. Elle ajoute néanmoins que l'étude de fusion en cours modifie forcément la donne tant que celle-ci ne sera pas décisive.

Elle nous informe que la planification financière a évolué depuis l'année dernière et même depuis qu'on l'a soumise à la commission financière car nous avons reçu entretemps une information comme quoi l'investissement concernant les homes médicalisés sera en 2016 et encore sans chiffre.

Pour ce qui est des croix, elles ont le mérite d'anticipation et de faire attention à ne pas prévoir trop d'autres investissements. Elle donne quelques explications quant aux croix :

- Concernant les appartements protégés et l'extension du CO des informations seront données au point 5 de l'ordre du jour.
- En ce qui concerne le dossier pour la Step, actuellement il y a 3 variantes qui sont à l'étude avec des chiffres forts différents et des écarts très importants. La fin de ces études est pour le mois de novembre pour le comité de l'Association pour la Step et des informations seront données lors de la séance du CG du mois de décembre.
- Pour ce qui est des croix pour la vente d'immeuble, il s'agit de garder à l'esprit que la commune pourrait trouver des recettes supplémentaires pour faire face à l'augmentation des charges.
- Pour la centrale de chauffe, la décision est liée fortement à l'assainissement et agrandissement de la salle polyvalente et aussi au futur développement de la zone d'intérêt général.

DATE : 24 septembre 2014

→ Concernant l'augmentation du poste de l'éclairage de Fr. 150'000.- à Fr. 310'000.-, de plus amples renseignements seront donnés par le responsable du dicastère au point 5, puisque cet investissement est sûr d'être porté au budget 2015.

Concernant la planification financière de fonctionnement, sans entrer dans le détail technique du mode de calcul, ce tableau est basé sur les comptes de 2009 à 2013 sans tenir compte des charges extraordinaires. Une moyenne s'effectue pour arriver aux prévisions pour les années futures. Résultat : pour la première fois une planification positive due à la hausse d'impôts et aussi à la vigilance des finances par l'exécutif communal. En effet, la politique de restriction des investissements, à l'élaboration des budgets de fonctionnement et aussi une bonne politique d'amortissements.

Elle précise que la marge nette d'autofinancement tient compte de tous les investissements planifiés qui ont été présentés ce soir, donc de l'amortissement obligatoire, même s'ils ne sont pas encore votés. Elle ne tient toutefois pas compte des amortissements supplémentaires car ceux-ci sont trop aléatoires et difficiles à planifier. Les comptes 2013 ont permis de bien diminuer les amortissements obligatoires.

En ce qui concerne la différence des pourcentages qui diminue au fil des années, cela est dû aux investissements planifiés par année. Ce n'est pas dû aux charges liées car l'augmentation de ces dernières est linéaire par rapport au pourcentage décidé en début de planification.

M. le Président Dominique Torche remercie Mme Nadia Savary pour ces explications et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, nous informe que cette dernière a examiné la planification financière pour les années 2015-2019.

Avec l'amélioration de nos finances due à l'augmentation des impôts intervenue sur les comptes 2013, les perspectives pour les années à venir sont aussi plus favorables.

Cette situation est due aussi au peu d'investissements chiffrés pour les cinq prochaines années. Il y aura sans doute de grosses dépenses liées ou indispensables qui interviendront durant cette période et pour lesquelles aucun chiffre n'est connu aujourd'hui. En effet :

rien n'est prévu : pour l'agrandissement des écoles primaires
rien n'est prévu : pour l'extension du CO
rien n'est prévu : pour le renouvellement de la Step
rien n'est prévu : pour les homes médicalisés
rien n'est prévu : pour une centrale de chauffe
rien n'est prévu : pour les appartements protégés

Pour toutes ces positions où il ne figure que des croix, il faudra mettre des chiffres qui modifieront sérieusement la situation actuelle.

La CF constate que le poste assainissement éclairage est passé de Fr. 150'000.- sur trois ans lors de la planification financière 2014-2018, à Fr. 310'000.- pour 2015.

Aussi, cette planification financière, qui est demandée par l'Etat, ne représente qu'imparfaitement la situation financière de la commune. D'autre part, la commune est dans un processus de fusion, qui peut fortement influencer cette planification. Elle a le mérite toutefois de rendre attentives les autorités aux investissements qui seront nécessaires à moyen terme.

La commission financière donne un préavis favorable à la présentation de cette planification financière et remercie le Conseil Communal et l'Administration pour son élaboration.

DATE : 24 septembre 2014

M. le Président Dominique Torche remercie la commission financière et donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Jean-Marc Pillonel nous informe que le groupe « Unité communale », n'a pas de remarques à formuler sur la planification financière 2015-2019 telle que présentée.

M. Jacques Monnard nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a pris connaissance des tableaux pour ces planifications et constate que l'on voit venir de nouvelles échéances telles que la Step, le home, hors les montants en jeu ne semblent pas chiffrables pour l'heure et pourtant il serait bien de donner du corps à cette projection afin qu'elle donne une image tangible, d'autant plus que l'équilibre affiché paraît compromise. Le souhait de leur groupe serait de pouvoir consulter, pour leur préparation, une présentation peut être lapidaire avec quelques chiffres du moins pour les objets les plus immédiats et pour le reste de disposer d'une fourchette au niveau de la dépense.

Quant au listing de la planification de fonctionnement, il est, à leurs yeux, pas vraiment lisible s'il est livré sans autre explication notamment concernant les libellés.

Mme Nadia Savary remercie le groupe pour ses remarques et prend note de ces dernières, notamment en ce qui concerne les libellés. Quant aux croix, malheureusement tous les domaines cités sont des charges liées régionales qui dépendent d'une association de région et tant que les exécutifs n'ont pas d'information lors des assemblées de région, il se trouve également dans l'inconnu tout comme le législatif, ce qui est le cas pour la Step et les homes.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti Socialiste » a examiné le plan financier des investissements pour les années 2015 à 2019. Il se demande s'il vaut bien la peine de donner leur avis sur un document qui ne contient qu'un élément visant à planifier des investissements pour l'avenir. En effet, sur les 6 dépenses prévues pour 2015 déjà, 4 dépenses possibles ne sont pas chiffrées mais signalées par des croix. D'autre part, des dépenses qui étaient envisagées l'année dernière, comme le complexe scolaire, a simplement été supprimé cette année sans la moindre information. Il n'est pas normal de leur demander d'approuver un document qui n'est pas crédible et ne comporte aucun renseignement permettant de se prononcer.

Mme Nadia Savary répond que le problème des croix a été expliqué tout à l'heure mais elle précise que la planification financière découle de la loi sur les communes qui nous impose de faire une planification financière d'investissement et de fonctionnement. Le Conseil Communal informe le Conseil Général de cet état de fait mais ce dernier ne doit en aucun cas approuver ces planifications. Le Conseil Général doit simplement prendre acte de ces informations, cependant les remarques ou questions sont une aide pour le Conseil Communal.

Plus de questions ou remarques, on passe au point

4. APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF A LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TRAITEMENTS DENTAIRES SCOLAIRES

M. le Président Dominique Torche donne la parole à Mme Marielle Corboz, conseillère communale responsable du dicastère.

Mme Marielle Corboz nous informe que comme annoté dans le message du Conseil Communal au Conseil Général, le règlement actuellement en vigueur date de 1998 et nécessite une réactualisation. Ce projet d'aligne également sur la partie subventionnement du règlement de l'AES, approuvé l'an passé par le Conseil Général.

DATE : 24 septembre 2014

Concrètement, ce qui ne change pas par rapport au dernier règlement :

- Les bénéficiaires (enfants soumis à la scolarité obligatoire de parents habitant la commune)
- Aide financière de la commune pour les soins conservateurs (obligatoires) et orthodontiques (facultatifs) en fonction des revenus, avec un montant de participation maximal de 500.-/enfant /année.
- Les frais de contrôle pris en charge quelque soit le revenu des parents.
- Ces aides sont accordées pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire ou par un médecin dentiste privé au bénéfice d'une autorisation de pratique cantonale, pour ces derniers à concurrence du contrôle facturé par le service dentaire.

Ce qui change :

- Calcul du revenu déterminant
- Celui-ci s'effectue non plus sur le revenu imposable, mais sur le salaire net des parents auquel sont rajoutés les revenus provenant de rentes ou indemnités.
- Barème de subvention dégressif selon le revenu des parents et le nombre d'enfants.

En se basant sur la liste des soins dentaires 2014 et de la comparaison calculée par Mme Sylvia Bersier (que nous remercions pour son travail) du subventionnement communal actuel avec celui qui serait appliqué avec le nouveau règlement, le Conseil Communal constate qu'il ferait une économie d'environ 10%, soit approximativement Fr. 1'000.-, sur le budget de subventionnement des contrôles, soins conservateurs et orthodontiques.

La raison de cette économie s'explique en grande partie, non pas par le barème de subvention, mais principalement par les éléments qui seraient pris en compte pour le calcul du revenu déterminant.

Une précision, ce calcul n'est valable que pour l'année 2014, le montant des contrôles pouvant être très différents d'une année à l'autre, à fortiori, la subvention communale annuelle, tout aussi aléatoire.

M. le Président Dominique Torche remercie Mme Corboz pour ses explications et relève que grâce à l'organisation du Conseil Général, les groupes ont pu prendre connaissance et débattre sur ce nouveau règlement, dès lors, le débat étant organisé, il donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Jean-Marc Pillonel nous informe que le groupe « Unité communale » accepte à l'unanimité des personnes présentes, le règlement relatif à la participation communale aux frais dentaires scolaires.

M. Vincent Grandgirard nous informe que ce règlement répond à la loi cantonale qui prévoit que les communes déterminent les conditions auxquelles les parents ont droit à une aide financière ainsi que le montant et les modalités de versement de celle-ci. Le projet qui est soumis est une refonte importante du règlement en vigueur qui a été approuvé en 1999. Une des principales améliorations est qu'il élargit l'aide financière de la commune aux prestations fournies par des dentistes privés. Sur les autres changements, le nouveau règlement suscite quelques questions :

- Calcul du revenu déterminant pour le calcul de la subvention : il est étonnant que le revenu déterminant se base sur le salaire net additionné de tous les autres revenus, sans tenir compte des déductions admises pour le calcul de l'impôt (p. ex. frais d'acquisition du revenu, caisse-maladie, pension alimentaire versée, frais de garde, etc.). La prise en compte du revenu imposable, selon un usage très répandu, aurait été plus adéquate.
- L'exclusion du droit à la subvention lorsque la fortune imposable dépasse Fr. 70'000.- n'est pas très compréhensible.

DATE : 24 septembre 2014

- La sévérité du barème de réduction, le pourcentage de la participation communale, le plafonnement et l'absence d'information sur les modalités, incitent à penser que l'aide de la commune n'est pas souvent demandée.
- Le nouveau règlement prévoit à l'Art. 3 que « les frais de contrôles sont pris en charge par la commune ». Il s'agit d'une nouveauté qui a un coût facilement calculable : entre Fr. 35.- et 45.- par contrôle, et ceci pour env. 220 enfants en âge de scolarité obligatoire, soit un total d'environ Fr. 9'000.-. Cette contribution généreuse bénéficiant à l'ensemble de la population sera certainement appréciée, pour autant que les citoyens soient informés.
- Le règlement ne dit pas comment et dans quels délais l'aide doit être sollicitée, en particulier pour les soins prodigués par un dentiste privé.

S'il répond en partie aux exigences légales cantonales, il n'est pas sûr que le règlement proposé satisfasse à l'objectif d'aider les parents qui se trouvent dans une situation économique modeste.

Le groupe Unis pour Cugy ne donne pas de recommandation concernant l'approbation de ce règlement.

Mme Marielle Corboz répond aux différentes questions :

- En ce qui concerne les frais de contrôles, jusqu'à présent ils étaient pris en charge par la commune.
- Concernant le changement avec le revenu qui servait au calcul de la subvention, il s'agit d'un choix politique que le Conseil Communal fait. En effet, en se basant sur le revenu imposable après déduction, si on prend notamment le 3^{ème} pilier, personnellement si une personne a les moyens de financer un 3^{ème} pilier, elle a les moyens de payer les frais dentaires scolaires sans aide de la commune. Le revenu imposable ne reflète qu'imparfaitement l'état de richesse des parents, contrairement à la nouvelle base de calcul qui paraît plus équitable.
- Concernant le montant de Fr. 70'000.- pour la fortune, c'est une question d'harmonisation du barème avec celui de l'AES.
- Concernant une meilleure information aux habitants qui pourraient bénéficier de la prise en charge par la commune du contrôle, un avis sera mis dans le prochain journal communal, le site internet de la commune et dans les écoles.

M. Pascal Bersier nous informe que le groupe « Parti Socialiste » a pris connaissance du nouveau règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires et l'approuve. Il demande quelle est la différence quant au nombre de bénéficiaires pour les traitements conservateurs ?

Mme Marielle Corboz répond que cela dépendra des demandes des parents. En ce qui concerne l'année 2014, avec le changement du revenu déterminant, actuellement il y a un peu moins de familles subventionnées par contre il y a des familles qui pourront bénéficier de cette aide alors qu'aujourd'hui elles ne l'ont pas. Ce qui change principalement c'est la base de calcul pour l'octroi des subventions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Dominique Torche soumet le point 4 : Approbation du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires au vote.

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 1 Abstention : 2

Ce règlement est accepté par 23 voix.

DATE : 24 septembre 2014

5. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président Dominique Torche donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Alexandre Vonlanthen nous donne quelques informations sur :

Travaux épuration du Savua

Le chantier de la route du Savua est terminé. Il reste le tapis final à réaliser dès que l'on estimera que le tassement sera suffisant.

CSPI Les Verdières

Concernant les pompiers et plus particulièrement l'effectif et le matériel. Comme annoncé lors du dernier Conseil Général, les démissions sont à rendre pour le 30 septembre et effectives au 31 décembre. Néanmoins, d'après les annonces déjà reçues, et les départs prévus, on devrait se retrouver à 85 sapeurs à la fin de l'année. Il est à noter que pour Cugy, nous sommes tout à fait dans le tir.

Pour les nouveaux véhicules, nous avons choisi un constructeur, la maison Feumotech, et effectué la précommande, ainsi que la demande auprès de l'Ecab. Le Conseil d'Administration de l'ECAB se réunit demain afin de statuer sur la subvention. Et pour ceux qui se posent la question, il n'y a pas de dépassement du budget des investissements à l'ordre du jour.

M. Marc Fontaine nous informe de plusieurs choses :

Sentiers pédestres :

Il y a quelques mois, des citoyens de Cugy, sous l'égide de M. Gabriel Grandgirard, ont pris contact avec le Conseil Communal, avec une idée précise de faire découvrir ou redécouvrir les chemins pédestres de la commune. Ils ont émis une idée de parcours qui s'étend de Cugy jusqu'à Vesin en dessus des pistes en passant par le stand de tir pour rejoindre la Grange-des-Bois. Si les 90% de ce parcours sont des chemins existants, il y a lieu de faire quelques aménagements et pour cela la commune a pris contact avec la protection civile qui serait prête à assumer les travaux et un rendez-vous est fixé la semaine prochaine. Ce projet sera soumis au Conseil Général lors de la séance du budget du mois de décembre et bien entendu il se tient à disposition pour tous renseignements complémentaires.

Immeuble appartements protégés :

Parmi les multiples questions que nous pouvons nous poser quant au formidable déficit qui attend notre commune en ce qui concerne les appartements protégés, 2 questions sont ressorties :

→ comment intégrer cet immeuble dans un magnifique environnement ?

→ comment financer ces appartements ?

Si la première question appartient plus au conseiller responsable du dicastère, en ce qui concerne le financement, la question a du être étudiée de manière particulière. Une commission a été constituée de 3 membres de la commission financière, le Président du Conseil Général et 3 membres du Conseil Communal. Pour information, la société SI Clos du Savuat SA a manifesté son intérêt d'être partie prenante dans ce projet. Avec le comité de la SI Clos du Savuat SA, il y a eu plusieurs rencontres et discussions, notamment sur le financement et le Conseil Communal sera à même de donner plus d'informations lors de la séance du mois de décembre.

M. Bernard Grandgirard donne les informations communales ci-après :

DATE : 24 septembre 2014

Immeuble appartements protégés :

Il nous informe que la modification du PAD suit son cours. Une séance d'information a eu lieu avec les différents propriétaires concernés au début du mois de juillet. Le projet a été bien perçu de la part de ces propriétaires et le Conseil Communal a demandé à l'architecte de finaliser le dossier pour le présenter aux services de l'Etat. Une séance a eu lieu le 15 septembre dernier avec les services et aussi le dépôt du dossier pour consultation auprès des services concernés. Le changement du responsable au service des PAD a malheureusement entraîné un changement de procédure. De ce fait, cela n'a pas été une séance facile mais cela ne décourage pas le Conseil Communal de continuer dans cette procédure. Il a fallu intervenir auprès du Conseil d'Etat pour clarifier la situation en relevant qu'il n'était pas acceptable qu'après plusieurs mois de procédure et après avoir suivi à la lettre les revendications des services de l'Etat, que par un changement de personnel toute cette procédure soit remise en cause. La suite de la procédure est : 1 mois de consultation de ce dossier, 9 services seront consultés. Le délai part aujourd'hui et le Conseil Communal fera tout pour que ce délai soit respecté. Passé ce délai il y aura quelques adaptations à effectuer, présentation des modifications aux propriétaires concernés et ensuite mise à l'enquête publique encore cette année. Le droit de réméré a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015.

PAL

Le PAL est toujours en consultation auprès des services de l'Etat. Pour rappel il a été mis à l'enquête en mars 2013 et déposé en novembre 2013. Nous devrions avoir un retour de ce dossier début 2015. L'influence de la LAT sur les PAL n'est pas tout à fait clair mais les surfaces d'assolement devront être compensées, cela veut dire que toutes nouvelles emprises sur les terres agricoles devront être compensées. Le plan directeur cantonal devra être révisé ainsi que les plans directeurs régionaux. En conclusion les services de l'Etat cherchent comment ils doivent traiter plus de 100 plans d'aménagement qui sont ouverts chez eux.

CO de la Broye :

Un groupe de travail doit être nommé pour étudier l'extension possible du CO sur un 3^{ème} site. Les groupes ont déterminé quel était leur délégué. Les personnes suivantes ont été désignées :

- Groupe « Unis pour Cugy » Mme Vanessa Currat
- Groupe « Unité communale » M. Dominique Torche
- Groupe « Parti socialiste » M. Pascal Bersier

avec une délégation du Conseil Communal. Une séance sera convoquée prochainement pour prendre connaissance des documents en notre possession, notamment l'étude des effectifs et des transports effectuée par le comité du CO et le cahier des charges pour l'extension éventuelle que ce soit sur l'un des sites existants ou sur un 3^{ème} site.

Assemblée de l'ACF : elle aura lieu le 8 novembre prochain à Cugy ; c'est une journée exceptionnelle qui débutera à 8.00 h. du matin pour se terminer aux alentours des 16.00 h. Il y aura une assemblée qui rassemblera 350 personnes, notamment avec le Conseil d'Etat incorpore, et le repas de midi rassemblera environ 250 personnes. Les deux salles seront mises à contribution et les membres du Conseil Général qui se sont annoncés pour nous aider lors de cette journée sont déjà remerciés pour leur disponibilité. Un plan de travail a été établi et sera transmis demain par mail à chaque personne concernée. Il demande à chacune et chacun de bien vouloir signaler les changements ou indisponibilités éventuelles. La personne de contact pour cette assemblée est M. Bernard Grandgirard.

DATE : 24 septembre 2014

Mme Nadia Savary donne quelques informations sur le calendrier de fusion qui a été arrêté hier matin par le comité de pilotage. Il se présente comme suit :

- ◇ 1^{ER} décembre 2014 : Présentation du rapport à tous les conseillers communaux, s'en suit après une période de validation, c'est-à-dire que tous les 5 Conseils Communaux doivent valider ce rapport, et ensuite décider s'ils veulent continuer ou non le processus de fusion. Le rapport est une faisabilité, nous pouvons aussi décider après oui ou non de continuer. Si tout le monde continue le processus :
- ◇ 1^{er} trimestre 2015 : Présentation au personnel communal des cinq communes car nous estimons que pour le personnel communal c'est une restructuration, et le même jour, présentation à toute la population des cinq communes. Et dès l'information, un concept de communication via les sites internet, forum de questions, flyer, la presse, sera mis en place.
- ◇ Avril 2015 : séance interactive entre chaque Conseil Communal et sa population séparément. Il peut y avoir des questions propres à chaque commune, village. Toujours, le concept de communication : internet, forum de questions, flyer, presse. Dans ce laps de temps aussi : signature et dépôt de la convention au Conseil d'Etat.
- ◇ Octobre 2015 : vote populaire sur la fusion des cinq communes et si c'est positif pour les 5 communes : entrée en vigueur de la fusion au 1.01.2017.
- ◇ Cela implique que nous aurons des élections retardées ; si la fusion passe, le mandat des conseillers communaux et conseillers généraux, sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2016. Une motion a été déposée pour avoir une base légale car il aurait été difficile de trouver des gens pour travailler 8 mois dans une commune. C'est pourquoi cette base légale règlera le problème pour toutes les fusions qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Les élections auront donc lieu en automne 2016.
- ◇ L'acceptation du rapport est importante mais la décision de continuer le processus l'est aussi. On voit dans les journaux que dans certains processus de fusion, il se peut qu'une commune décide de ne pas poursuivre le processus de fusion. Si c'est le cas chez nous, il est clair que le calendrier changera. Si une commune quitte, ce qui est son droit, les 4 autres communes doivent se repositionner si on abandonne tout ou si l'on repart à un, deux ou trois... Le calendrier présenté ce soir est celui si tout le monde va jusqu'au bout.

Mme Nadia Savary fait part d'une demande, à savoir qu'à la fin de cette séance du Conseil Général, exceptionnellement, les membres présents nous aident à ranger la salle polyvalente.

M. le Président Dominique Torche remercie Mme la Syndique pour ces informations et demande, concernant le calendrier de fusion, où se trouve le Conseil Général dans le plan de communication.

Mme la Syndique répond que dans notre commune, nous avons un Conseil Général alors que dans les 4 autres communes, c'est une assemblée communale. Dans le cas d'une fusion, qui est une votation populaire, les membres du Conseil Général sont considérés comme tout citoyenne et citoyen et les autres communes n'iront pas non plus devant leur assemblée communale. Toute la population est réunie pour une séance d'information ce qui inclus les conseillers généraux.

M. le Président Dominique Torche répond que le Conseil Général en prend note et que cela va probablement être discuté dans les groupes.

Mme Nadia Savary répond qu'elle espère que ça se discute dans les groupes et que le Conseil Communal reçoive les remarques des groupes.

DATE : 24 septembre 2014

M. le Président Dominique Torche demande à partir de quelle date ils auront un sentiment du Conseil Communal par rapport à la fusion et à quelle étape on sentira si l'exécutif est favorable ou pas ?

Mme Savary répond qu'après le 1^{er} décembre et lors de la séance du CG du 17 décembre, le Conseil Communal aura pris position par rapport à l'acceptation du processus de fusion.

Mme Vanessa Currat demande, si on reprend le procès-verbal du 30 avril 2014, il est indiqué que les séances des groupes de travail étaient terminées et que le calendrier prévoyait du moment que tout était terminé sur les séances des groupes de travail, il était prévu que le rapport final soit préparé et l'information à la population soit présentée fin août, début septembre. Est-ce que ce retard est lié à autre chose que des calendriers de personnes ou est ce que c'est lié à une difficulté particulière survenue après ces séances de travail ?

Mme Savary répond que le retard n'est pas lié aux difficultés ; le travail des groupes n'a pas été remis en question, si ce n'est quelques décisions à prendre, mais le comité s'est rendu compte qu'il fallait aller devant la commission de nomenclature par rapport aux armoiries et au nom. Le rapport de la commission de nomenclature a été reçu hier et cette commission siège tous les 2 mois ce qui a retardé le processus.

Mme Vanessa Currat relève qu'il a été fait référence à la demande concernant le prolongement du mandat des conseillers généraux et communaux, ce qui est paru dans la presse, mais il y a également eu une demande pour la prolongation de la durée pour la conclusion des fusions. Quelle est le point de vue du Conseil Communal et la raison de cette demande ?

Mme Savary répond que le comité de l'ACF s'est rendu compte qu'il fallait plus de temps pour certaines communes et que le délai du 30 juin 2015 était beaucoup trop court pour certains processus de fusion. Pour rappel, le plan des fusions a été déposé par les Préfets au printemps 2013 et que deux ans c'est court pour certaines communes. C'est pourquoi une motion a été déposée pour prolonger le délai à la prochaine législature 2021, avec le dépôt au 30 juin 2018. A noter que la demande a été déposée ; ce n'est pas dit que cela va être accepté. Le conseil d'Etat doit encore se prononcer là-dessus.

6. DIVERS

La parole est donnée aux membres du Conseil Général.

Mme Vanessa Currat revient sur sa demande concernant le trafic de nuit sur les routes cantonales et si le canton a répondu. Elle relève que l'on voit avec plaisir qu'il y a toute une série de routes cantonales qui sont actuellement rénovées dans nos régions, par contre on constate qu'aucunes de celles qui sont rénovées autour de notre village ne comportent de pistes cyclables. Est-ce normal par rapport à la législation et y-a-t-il la possibilité de demander cela ?

M. Alain Bürgy répond que s'agissant du trafic de nuit, la demande a été faite auprès de la police cantonale pour une surveillance. Il contrôlera. Par rapport aux pistes cyclables, l'article 54a est clair par rapport à cela, il mentionne que dans la construction, réfection, correction de routes cantonales, l'aménagement de pistes, bandes cyclables est obligatoire, exception faite pour les sections sur lesquelles la nature des lieux rend cet aménagement techniquement trop difficile ou trop onéreux. Dans le cadre qui nous intéresse, rien n'a été fait au niveau des pistes cyclables car le canton a fait une réfection de la route et non un

DATE : 24 septembre 2014

aménagement, nouveau projet, pour lequel il faudrait faire une demande à la section mobilité qui eux nous transmettent en fonction du plan directeur cantonal s'il y a des pistes cyclables qui vont être mises en place et en fonction des travaux qui sont effectués, la demande est faite et le canton n'a pas les moyens financiers pour effectuer ces travaux. Il y a également le problème des emprises qui sont de l'ordre de 7 m. pour une route cantonale, avec une piste cyclable on passe à 9.60 m. et en plus nous passons sur des privés ce qui entraîne certaines démarches. A noter qu'une piste cyclable n'a rien à voir avec un marquage. Il s'agit d'un projet qui doit être soumis à une demande d'autorisation. La compétence appartient au canton et la demande doit être formulée directement au canton et non à la commune.

Mme Vanessa Currat le remercie pour ses explications et attend une réponse à sa première question lors de la prochaine séance. Pour ce qui est des pistes cyclables, elle pense que la commune peut faire cette démarche auprès du canton.

M. Alain Bürgy répond que la démarche a déjà été faite par le biais de la consultation du plan de la mobilité. Typiquement sur le secteur de Vesin, de mémoire, il n'y a pas d'intérêt pour une piste cyclable au niveau cantonal. Ce n'est pas de la compétence de la commune mais du canton. A noter que s'il y a une demande de la commune pour l'aménagement sur une route cantonale, il faut que la commune soit riche, car les frais seront à sa charge. Alain tient à préciser que si l'on désire une piste cyclable et qu'elle ne figure pas sur le plan cantonal, on ne pourra pas l'obtenir.

M. Jacques Bersier relève que sur la plan financier figure Fr. 310'000.- pour 2015; il demande si les travaux votés l'année dernière pour la réfection de la route passant sous l'ACB vont être effectués ? Il constate également que les aménagements des nouveaux immeubles Clos du Savua ont été effectués ; est-ce qu'il est prévu de revoir les chicanes situées sur la route communale qui sont longues par rapport à la visibilité ?

M. Alain Bürgy répond que le montant de Fr. 310'000.- ne concerne pas les routes mais l'éclairage public. En effet, l'éclairage public actuel date de nombreuses années et à partir de la fin de l'année 2015, les ampoules au mercure doivent être supprimées. L'idée du Conseil Communal est de mettre l'entier de l'éclairage public au système de LED, ce qui signifie en termes d'énergie une économie de 67%. Au point de vue financier, cela représente une économie annuelle d'environ Fr. 13'000.-. La commune disposera de différentes variantes qui seront proposées au Conseil Général lors du choix de l'installation. En ce qui concerne les chicanes, il y a eu une mise à l'enquête par rapport à cet aménagement, lequel a été approuvé par les services de l'Etat. On constate cependant certains problèmes, notamment que les conducteurs ont tendance à accélérer. Il relève toutefois que la commune n'a pas terminé l'aménagement à cet endroit, plusieurs choses seront améliorées tant au point de vue piétons que passage devant cette chicane. Concernant la réfection de la route « passage sous l'ACB », un montant est prévu au budget. Le problème c'est qu'il y a plusieurs propriétaires concernés par ces travaux, notamment le propriétaire du café de la gare. Plusieurs discussions ont été entreprises et aucune solution n'a encore été trouvée. Le projet devra à nouveau être discuté avant d'entreprendre des travaux à cet endroit.

M. Thierry Berger revient sur le changement de l'éclairage public et notamment le choix par le Conseil Général. Est- ce qu'il y aura du concret pour les conseillers généraux.

M. Alain Bürgy répond que lorsque l'on viendra avec l'investissement au budget, le Conseil Communal viendra avec des propositions. D'une part il y a l'investissement et d'autre part il y aura le choix de la méthode d'éclairage.

DATE : 24 septembre 2014

M. Guido Flammer nous informe que lors du budget 2014, le thème des surfaces écologiques a été abordé. Il demande aujourd'hui où se trouvent les surfaces écologiques de la commune car il n'a pas constaté de changement. Il constate également qu'il y a beaucoup de chardon dans les forêts communales alors que les paysans doivent, eux, les arracher.

M. Alain Bürgy répond que les surfaces écologiques doivent se trouver le long des lisières de forêt. Il se renseignera pour la prochaine séance. Pour ce qui est des chardons, c'est la corporation forestière qui s'occupe de l'entretien des forêts communales ; on leur signalera cet état de fait.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Dominique Torche, remercie les participants à cette assemblée ainsi que le Conseil Communal pour le travail effectué durant toute l'année, il remercie également le public qui s'est déplacé, la presse et nous donne rendez-vous le verre de l'amitié, le rangement de la salle et la prochaine séance du Conseil Général le 17 décembre prochain.

La séance est levée il est 21h25.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Dominique Torche

Sylvia Bersier